

Section 2.—Réadaptation

En plus d'appliquer la loi autorisant les prestations de réadaptation qui sont encore disponibles, les Services du bien-être du ministère des Affaires des anciens combattants donnent des conseils aux anciens combattants, aux personnes à leur charge ainsi qu'à leurs veuves et orphelins au sujet des autres genres d'assistance dont ils peuvent bénéficier. Les solutions apportées aux divers problèmes soumis aux Services exigent les rapports les plus étroits avec d'autres ministères fédéraux ou provinciaux, ainsi qu'avec les municipalités et les organismes nationaux et locaux de bien-être.

Gratifications de service de guerre.—Le paiement de la gratification de service de guerre a été supprimé le 31 décembre 1954 à l'égard des anciens combattants de la seconde guerre mondiale, sauf pour ceux qui ont servi outre-mer et qui n'ont pu présenter leur demande avant cette date à cause de circonstances exceptionnelles. Les sommes versées jusqu'à la fin de l'année financière 1954-1955 figurent dans l'*Annuaire* de 1956, page 313.

Voici les montants des gratifications versées par la suite et depuis l'institution de cet avantage.

Année financière	Anciens combattants de la seconde guerre mondiale	Anciens combattants du contingent spécial
	\$	\$
1955-1956.....	30,536	16,932
1956-1957.....	9,457	7,351
1957-1958.....	10,016	1,230
Total au 31 mars 1958.....	470,022,048	6,690,052

Crédits de réadaptation.—Le 31 mars 1958, il restait encore un montant de \$20,098,967 en crédits de réadaptation à affecter sur une somme d'environ 325 millions qui avait été mise à la disposition des anciens combattants admissibles. Les ayants droit ont jusqu'au 31 décembre 1959 ou jusqu'à 15 ans après leur démobilisation, soit le délai le plus long, pour présenter leur demande. Le tableau 1 ci-après indique les crédits versés en 1956-1957 et 1957-1958 et le total global jusqu'au 31 mars 1958, selon les fins auxquelles ils ont été affectés:

1.—Crédits de réadaptation versés, selon les fins auxquelles ils ont été affectés, pendant les années terminées le 31 mars 1957 et 1958, et total global au 31 mars 1958

Fins	1957	1958	Total au 31 mars 1958
	\$	\$	\$
Habitations	1,432,454	1,097,460	239,015,931
Achetées sous le régime de la loi nationale sur l'habitation.....	20,891	7,952	3,343,471
Achetées indépendamment de la loi nationale sur l'habitation.....	107,324	67,018	32,401,395
Réparations, etc.....	130,800	107,711	16,660,319
Meubles et articles de ménage.....	1,154,285	891,304	182,165,510
Réduction d'hypothèque.....	19,054	23,475	4,485,233
Entreprises commerciales	280,916	190,884	55,245,443
Achat d'une entreprise commerciale.....	3,470	1,846	3,676,798
Capital de roulement.....	66,109	20,265	25,236,539
Outils et accessoires.....	211,337	159,773	26,332,106
Divers	389,891	292,823	10,068,707
Assurance, rentes annuelles, etc.....	201,710	170,050	8,933,701
Matériel spécial relatif à la formation.....	17,852	13,075	729,332
Vêtements.....	21,889	28,984	176,528
Remboursements.....	148,431	80,714	229,146
Total	2,103,261	1,581,167	304,360,081